

## CONCOURS

### *Donnez pour la mémoire et courez la chance de gagner*

**Règlement de participation du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 9 h au 31 janvier 2021 à 23 h 59 (HNE). Toute mention au présent règlement relative à l'heure fait référence à l'heure normale de l'Est (HNE).**

1. Le commanditaire du concours est Uniprix, une division de Corporation Groupe Pharmessor (ci-après le « Commanditaire » ou « Uniprix »).
2. Ce concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec, qui ont atteint l'âge de la majorité à l'exception des employés, des représentants et des agents du Commanditaire ou de leurs sociétés affiliées respectives (incluant les employés du Commanditaire et toutes les succursales du réseau Uniprix) et, le cas échéant, de leurs agences de publicité et de promotion respectives, des juges du concours (le cas échéant), de toute autre entreprise engagée dans le développement, la production ou la distribution de matériel pour ce concours, et des membres de la famille immédiate d'une des personnes susmentionnées ou des personnes domiciliées chez une des personnes susmentionnées.
3. Il y a deux (2) façons de participer au concours ***Donnez pour la mémoire et courez la chance de gagner***.
  - a) **Don requis pour participer.** Il suffit de faire un don en ligne entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier 2021 pour soutenir les Sociétés Alzheimer du Québec. Vous obtenez une chance de gagner pour chaque don effectué en ligne en remplissant tous les champs obligatoires (adresse électronique valide, nom, adresse domiciliaire, code postal) du [formulaire de don électronique](#) également accessible via :
    - Les publications relatives au concours diffusées sur la page Facebook d'Uniprix
    - La page [Soutien à la Société Alzheimer](#) du site Web d'Uniprix
  - b) **Aucun don requis pour participer.** Il suffit de remplir le bulletin de participation électronique accessible en cliquant [ici](#), y compris tous les champs obligatoires (nom, adresse domiciliaire, code postal, numéros de téléphone [le jour et le soir] et adresse électronique valide) ainsi qu'un exposé d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous devriez gagner ce concours. **Limite d'une participation sans don par personne pour toute la durée du concours.**
4. Ce concours débute le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et se termine le 31 janvier 2021 à 23 h 59. Le tirage au sort sera effectué le lundi 15 février 2021, à 16 h, au siège social d'Uniprix. La personne gagnante sera contactée par téléphone ou par courriel et devra répondre aux critères d'admissibilités mentionnés au paragraphe 7 ci-dessous. Le nom de la personne gagnante sera également affiché sur le site Web d'Uniprix (Uniprix.com).
5. Les chances que le bulletin de participation d'un participant soit sélectionné au hasard dépendent du nombre de bulletins de participation enregistrés et reçus conformément au paragraphe 3 ci-dessus.

**6. Grand prix :**

– Un (1) grand prix d'une valeur approximative de 250 \$, qui consiste en :

Une (1) carte-cadeau Uniprix de 250 \$.

**7. Afin d'être déclarée gagnante et de réclamer son prix, toute personne dont le nom a été sélectionné au hasard devra, en plus de se conformer aux critères d'admissibilité ainsi qu'au règlement officiel du concours :**

a) Être jointe par téléphone par le Commanditaire ou un de ses représentants dans les dix (10) jours suivant la sélection au hasard de son formulaire de participation, effectuée à la date mentionnée ci-haut au paragraphe 4.

b) Avoir accepté le prix, tel que décrit au paragraphe 6, qui ne pourra être transféré, modifié ou échangé contre une somme d'argent.

c) Répondre correctement, sans aide et dans un temps limité, à une question d'arithmétique, qui lui sera posée au téléphone par le Commanditaire ou un de ses représentants à un moment mutuellement convenu.

d) Avoir rempli et signé un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité et l'avoir retourné à Uniprix dans le délai indiqué dans la lettre accompagnant le formulaire.

e) Avoir rempli et signé, si requis, un formulaire de consentement autorisant les organisateurs de ce concours ou leurs agents à utiliser son nom et/ou sa photographie à des fins publicitaires, et ce, sans rémunération, et lequel formulaire de consentement devra être retourné à Uniprix dans le délai indiqué dans la lettre accompagnant le formulaire.

f) Avoir rempli et signé, si requis, un formulaire de quittance autorisant les organisateurs de ce concours ou leurs agents à utiliser son nom et/ou sa photographie à des fins publicitaires, et ce, sans rémunération, et lequel formulaire de quittance devra être retourné à Uniprix dans le délai indiqué dans la lettre accompagnant le formulaire.

**8. La remise d'un prix est assujettie à la vérification de l'admissibilité et à la conformité au présent règlement. Tout participant sélectionné dont l'admissibilité, en vertu du présent règlement, ne peut être confirmée sera disqualifié. Si un participant sélectionné ne peut être joint dans le délai de dix (10) jours et s'il ne répond pas ou ne peut se conformer au présent règlement dans les dix (10) jours suivant l'avis de sélection, il sera disqualifié et perdra le prix ; le Commanditaire pourra, à sa seule et absolue discrétion, tirer au sort un autre participant admissible avec qui il essaiera de communiquer et qui, à son tour, sera soumis aux mêmes règles de qualification.**

**9. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.**

**10. Uniprix a dûment payé les droits exigibles quant à ce concours à la Régie des alcools, des courses et des jeux, en vertu des lois en vigueur.**

**11. Le nom de la personne gagnante du grand prix pourra être transmis par la poste à toute personne qui en fera la demande, en joignant une enveloppe affranchie à son envoi. Les demandes doivent**

être adressées à l'attention de M<sup>me</sup> Julie Deschênes, 5000, boul. Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1S 3G7.

- 12.** En cas de divergence entre la version anglaise et la version française de ces règlements, les règlements de langue française prévalent.
- 13.** Les règlements du concours sont disponibles à la section Concours du site Web [www.uniprix.com](http://www.uniprix.com) pendant les six (6) mois suivant la date du tirage.
- 14.** En participant au concours, le participant sélectionné pour le prix dégage de toute responsabilité le Commanditaire ainsi que ses employés, représentants et agents, ou ses sociétés affiliées respectives (incluant toutes les succursales du réseau Uniprix) et, le cas échéant, ses agences de publicité et de promotion respectives, les juges du concours (le cas échéant), et toute autre entreprise engagée dans le développement, la production ou la distribution de matériel pour ce concours, de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de sa participation au concours, de son acceptation et de l'utilisation de son prix.